



Bail commercial et litige av. nouveau propriétaire

Par **myriam67**, le **12/12/2015** à **17:44**

Bonjour,

Je loue depuis 01.09.2012 un garage automobile signé par un bail commercial de 9 ans. Ce bâtiment a été vendu en Novembre 2015.

J'ai toujours eu de bonnes relations avec l'ancien propriétaire. Les loyers payés.

A ce jour, je n'ai toujours pas reçu de courrier m'informant d'un nouveau propriétaire (c'est l'ancien qui m'a annoncé que tout était vendu et que le loyer de Décembre je dois le payer au nouveau).

Un monsieur s'est présenté se disant le nouveau propriétaire et m'a remis un RIB.

Je lui ai indiqué qu'est qui me prouve que vous êtes le nouveau propriétaire, je n'ai reçu aucun papier. Il m'a dit que l'ancien pouvait le confirmer.

De plus, le contact ne passe pas bien entre nous.

J'ai une impression qu'il voudrait bien occuper les bâtiments pour autre chose. Mais, je ne lâcherai pas.

Le propriétaire doit il louer un bâtiment sans défaut ? Je m'explique. J'ai des inondations quand il pleut.

Au plafond, des dalles sont partis.

Est ce à moi de faire des travaux ou au propriétaire ?

Merci

Par **morobar**, le **13/12/2015** à **09:38**

Bonjour,

[citation]Le propriétaire doit il louer un bâtiment sans défaut ? Je m'explique. J'ai des inondations quand il pleut.

Au plafond, des dalles sont partis.

Est ce à moi de faire des travaux ou au propriétaire ?

[/citation]

Tout est écrit dans le bail.

Mais vu d'ici, c'est vraisemblablement à vous.